

DEPARTEMENT LANDES
ARRONDISSEMENT DAX
CANTON Pays Morcenais Tarusate

COMMUNE DE RION-des-LANDES

ID : 040-214002439-20161219-CM2016121148-DE

Envoyé en préfecture le 23/12/2016

Reçu en préfecture le 23/12/2016

Publié ou notifié le 23/12/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 19 DECEMBRE 2016

**Le présent extrait retire et remplace l'extrait rendu
exécutoire le 21 décembre 2016**



NOMBRE

De conseillers

En exercice..... 18

De présents..... 16

De votants..... 18

(Présents et représentés)

OBJET

N° 2016.12.114

URBANISME

**PARC
PHOTOVOLTAIQUE
AVENANT AU BAIL
AVEC LA SOCIETE
URBA 128
EXTENSION DE
L'AUTORISATION DE
DEMANDER UNE
AUTORISATION DE
DEFRICHEMENT**

L'AN DEUX MILLE SEIZE LE DIX-NEUF du mois de **DECEMBRE** le Conseil Municipal de la Commune de **RION-DES-LANDES** étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, en date du **15 décembre 2016**, sous la présidence de *Monsieur Laurent CIVEL, Maire, qui a été élu en application de l'Article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales pour présider la présente séance*

Etaient présents : L. CIVEL, Maire,
Ch MONDENX, D. SOISSON, A. HISEL, I. MAHIEU,
D. DOURTHE, Adjoints au Maire,

J. GOYHENEIX, MH PALLARES-MESPLEDE,
D. LOLLIVIER, T. LARRIVIERE, S. MESPLEDE,
G. DANDI, B. REBEYROTTE, V. MARTEEL,
JL BURGUE, Ch CLAVERIE, Conseillers municipaux.

Etaient absents et excusés :

JF DUBOS qui a donné procuration à L. CIVEL,
C. CAUBIT qui a donné procuration à Ch MONDENX,

Conformément à l'Article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Joël GOYHENEIX a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

====*

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent CIVEL, Maire,

EXPOSE : Le Rapporteur rappelle que par délibération du Conseil Municipal de la commune de Rion-des-Landes du 23 mai 2016 n°2016.05.056 relative à l'implantation et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol par URBA 128 sur des terrains communaux situés à RION-DES-LANDES, cadastrés section M, numéros 258, 259, 260, 261, 267, 270, 280 et 287 (ci-après le « Terrain ») la commune autorisait la signature d'un bail emphytéotique sous conditions suspensives portant sur une partie du Terrain avec URBA 128.

Vu le bail emphytéotique sous conditions suspensives, portant sur une partie du Terrain, intervenu le 10 juin 2016, entre la commune de Rion-des-Landes, en qualité de bailleur, et la société URBA 128, en qualité de preneur (ci-après le « Bail Emphytéotique »).

....



Délibération n° 2016.12.114 (Suite)

page 2

Vu le courrier en date du 09/12/2016 aux termes duquel :

- la société URBA 128 a informé la commune de Rion-des-Landes :
 - o de la substitution de la société URBA 136 (RCS MONTPELLIER 819 388 919) à la société URBA 128 en ce qui concerne le bénéfice du Bail Emphytéotique pour une partie des parcelles situées à RION-DES-LANDES, cadastrées section M, numéros 261, 267 et 287 ;
 - o et de la substitution de la société URBA 137 (RCS MONTPELLIER 819 389 131) à la société URBA 128 en ce qui concerne le bénéfice du Bail Emphytéotique pour une partie des parcelles situées à RION-DES-LANDES, cadastrées section M, numéros 259 et 261,
- Le tout dans les termes et conditions du Bail Emphytéotique susvisé intervenu le 10 juin 2016. Ces substitutions s'étendent également aux éventuels actes de début d'exécution du bail.
- o Le bénéfice du Bail Emphytéotique intervenu le 10 juin 2016 concernant les parcelles situées à RION-DES-LANDES, cadastrées section M, numéros 258, 260, 270, 280 et 287 demeurant acquis à URBA 128.
- La société URBA 136 a sollicité la commune afin d'inclure dans l'assiette du Terrain objet du bail emphytéotique dont il est bénéficiaire la parcelle située sur la commune de Rion-des-Landes, cadastrée section M, numéro 263.

PROPOSITION : Afin de formaliser les substitutions susvisées intervenant en application du Bail Emphytéotique intervenu le 10 juin 2016 et d'accéder à la demande d'URBA 136 d'intégrer à l'assiette du Terrain du bail dont il est bénéficiaire la parcelle M 263; il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la commune de Rion-des-Landes à signer un avenant au bail intervenu avec URBA 128 ainsi que des baux emphytéotiques dits de « consolidation » avec les sociétés URBA 136 et URBA 137. Une copie de ces actes est annexée.

Il est ici rappelé que le document d'arpentage à intervenir définira les emprises données à bail (le Site) à chacune des sociétés, chacune des sociétés disposera ainsi d'une emprise distincte des emprises données à bail aux autres sociétés.

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Rion-des-Landes du 24 octobre 2016 n°2016.10.092 relative à l'autorisation donnée à URBA 128 de demander auprès des services compétents de l'Etat une autorisation de défricher sur les parcelles boisées visées par le bail dont bénéficie URBA 128.

.....



Considérant que le défrichement et les éventuelles mesures de compensation affectées sont directement liés à l'implantation et l'exploitation de parcs photovoltaïques.

Afin de permettre à la société URBA 128, de procéder aux opérations de défrichement pour les besoins de l'implantation et de l'exploitation des projets de centrales photovoltaïques ; il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- autoriser la société URBA 128 à demander auprès des services compétents de l'Etat une autorisation de défrichement concernant également la parcelle boisée cadastrée section M, numéro 263, en vue de l'implantation et de l'exploitation de la ferme photovoltaïque au sol envisagée. La société URBA 128 pourra déposer auprès des services compétents tous les documents nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette autorisation.

Vu le cahier des charges de l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie portant sur la réalisation et l'exploitation d'Installations de production d'électricité à partir de l'énergie solaire « Centrales au sol de puissance comprise entre 500 kWc et 17 MWc ».

Afin de permettre aux sociétés URBA 128, URBA 136 et URBA 137 de candidater à l'appel d'offres de la Commission de Régulation de l'Energie, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer les attestations de mise à disposition du terrain d'implantation des Centrales Photovoltaïques selon le modèle établi par le cahier des charges dudit appel d'offres, telles que ci-annexées.

DECISION : Oui l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE à L'UNANIMITÉ
Des membres présents et représentés

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant au bail intervenu avec URBA 128 dans les termes ci-annexés ; ainsi que tout document permettant la réalisation du projet.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les baux emphytéotiques avec les sociétés URBA 136 et URBA 137 afin de formaliser les substitutions des sociétés URBA 136 et URBA 137 à la société URBA 128 sur une partie des parcelles initialement données à bail à URBA 128 et de donner la parcelle M 263 à bail à URBA 136, dans les termes ci-annexés ; ainsi que tout document permettant la réalisation des projets.

..../....




- D'autoriser la société URBA 128 à demander auprès des services compétents de l'Etat une autorisation de défricher concernant également la parcelle boisée cadastrée section M, numéro 263, en vue de l'implantation et de l'exploitation de la ferme photovoltaïque au sol envisagée. La société URBA 128 pourra déposer auprès des services compétents tous les documents nécessaires au dépôt et à l'obtention de cette autorisation.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les attestations de mise à disposition du terrain d'implantation des Centrales Photovoltaïques selon le modèle établi par le cahier des charges dudit appel d'offres, telles que ci-annexées.

Ainsi fait et délibéré en Mairie le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,


Laurent CIVEL



☞ L'Adjoint au Maire certifie que cet acte est exécutoire depuis

- Son dépôt en Sous Préfecture le 23/12/2016
- Sa publication le 23/12/2016

